

## **COMMUNIQUE DES PERSONNELS DE L'ASE MOBILISES POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LE DEPARTEMENT.**

Depuis plusieurs années, nous assistons à une dégradation chaque fois plus importante de nos conditions de travail et de l'accueil des enfants au service : manque de personnel, moyens qui ne permettent plus de répondre aux missions.

Nous avons régulièrement tiré le signal d'alarme interpellant la direction générale et les élus. Les réponses obtenues sont de moins en moins à la hauteur de la situation. Aujourd'hui, il y a une rupture de confiance totale entre les personnels du service, (circonscriptions, central, tous métiers confondus), et la direction générale, incapable de répondre aux difficultés que nous rencontrons quotidiennement.

Nous n'acceptons pas votre nouveau paradigme martelé à chaque réunion : « le coût détermine la prestation. », avec en point d'orgues, l'éviction de la cheffe de service sous prétexte d'une non maîtrise du budget de l'ASE.

Aujourd'hui, la crise de l'ASE est pour la DG une « crise des factures ». La machine comptable se serait emballée sans contrôle du dérapage induit, et surtout sans que la DG n'ait été alertée.

De quoi parle-t-on ?

Les factures impayées ont été amplifiées par de nouvelles logiques de travail mises en place en mode express (dématérialisation) sans se donner les moyens pour y parvenir. Le gel des postes, l'absence prolongée de deux cadres n'ont pas permis un accompagnement à ce changement et à l'appropriation de nouveaux outils de travail.

Tous les partenaires et les organisations syndicales ont alerté le président du conseil départemental et les services. Des établissements ont suspendu l'accueil de jeunes issus de la Seine-Saint-Denis dans l'attente de paiements des factures. Plutôt que freiner le « process » pour consolider l'existant, une seconde version de la dématérialisation a été imposée. Qui donc est responsable ? Le supérieur hiérarchique direct qui n'arrêtait pas de dire son impossibilité de continuer à une telle cadence sans moyens pour le faire ? Le chef de service adjoint en charge du budget ?

La cheffe de service, a tranché la DG !

De notre point de vue, c'est plutôt le DG qui a imposé une dématérialisation à marche forcée, sans bilan d'étape, avant d'aller tête baissée (ou haute) vers toujours plus avec moins.

Cette attaque symbolique de la tête du service, c'est bien là le message fort de la subordination qui nous est demandée à tous.

Alors comment faire entendre les valeurs que nous défendons et que nous pensons pouvoir encore porter, même après des années de service, parce que le terrain, les familles, les partenaires, nous les côtoyons, nous les respectons.

Après de belles économies opérées sur la masse salariale, en ne remplaçant pas les postes vacants, voilà que maintenant, nos décideurs s'attaquent à ceux que nous sommes censés protéger : « Nous avons la main en matière de protection de l'enfance, alors, jouons le rapport de force avec les services de l'Etat, la justice et les partenaires pour freiner voire refuser les prises en charge des mineurs non accompagnés, des jeunes majeurs ou grands mineurs, des mères et enfants dès la 3<sup>ème</sup> année, des jeunes en très grande difficulté... ».

Et les autres, ceux que nous ne pouvons refuser, ils sont accueillis en sur effectif dans les familles d'accueil ou en foyers. L'ASE deviendrait, au 21ème siècle, une simple mise à l'abri (et encore à l'hôtel pour certains !).

Les travailleurs sociaux deviennent des coordonnateurs des actions prévues pour l'enfant en vue de l'élaboration, a minima, de son projet de vie (projet pour l'enfant que la loi impose). Où sont passés les accompagnateurs des enfants et des familles ? Les travailleurs sociaux veulent retrouver leurs compétences, le métier pour lequel ils ont été formés.

Les secrétariats, également en sous effectifs chroniques, ne peuvent plus faire face à la multiplicité de leurs tâches.

Les responsables de circonscription, d'intérim en intérim, ne sont plus en mesure d'exercer leur rôle d'encadrement technique.

Les inspectrices de groupement, en lien permanent et étroit avec les juges des enfants, devraient se mettre en ordre de bataille, des guerrières, pour refuser un certain nombre de mesures, non conformes à leur feuille de route déclinant les marges d'économies possibles.

Les agents du secteur "accueil" sont également en sous-effectif pour l'ensemble des missions qui leur incombent. De plus, ils reçoivent de plein fouet, eux aussi, le désarroi des partenaires et s'interrogent sur le sens de leurs missions.

Le bureau de l'accueil familial comme les assistants familiaux subissent les effets de ce manque de personnel. Ils sont amenés à gérer, sans filet, des situations liées aux difficultés de fonctionnement afin d'assurer la protection des enfants confiés,

Les cadres de la direction de service qui ne sauraient pas accompagner cette « inflexion » sont déplacées purement et simplement, pour faire place à du nouveau.

Aujourd'hui, nous nous adressons solennellement au président du conseil départemental tant la situation est grave. Nous vous demandons de vous engager sur :

- Un dispositif d'accueil d'urgence départemental renforcé
- Un plan d'investissement à moyen et long terme pour créer les structures nécessaires aux enfants.
- Le pourvoi immédiat des postes vacants (une centaine aujourd'hui) et un plan de recrutement à la hauteur de l'augmentation de l'activité.
- Des orientations politiques claires pour la protection de l'enfance dans le Département de la Seine-Saint-Denis, porteur de valeurs, riche de ses femmes et ses hommes, de ses fonctionnaires engagés dans leur métier.

**Monsieur le Président du Conseil départemental, à vos côtés, nous sommes prêts à relever les défis dans la confiance, pas la défiance !**